

VACATIONAL STUDIES ASSURANCE DE VOYAGE POUR ETUDIANTS ETRANGERS

RÉSUMÉ

Assureur : L'assurance est établie par Zurich Insurance plc

VACATIONAL STUDIES a conclu un partenariat avec Endsleigh afin de vous proposer une excellente couverture tout au long de vos études parmi nous. Nous travaillons ensemble pour vous garantir une assurance adéquate pour toute la durée de vos études au Royaume-Uni. Notre police d'assurance-groupe a été spécialement conçue pour les étudiants étrangers étudiant avec VACATIONAL STUDIES au Royaume-Uni.

Éléments couverts	Couverture
A. Frais d'annulation ou d'interruption	3,000 GBP
B. Soins médicaux d'urgence et autres dépenses	2,000,000 GBP
C. Accident personnel	30,000 GBP
D. Bagages	1,000 GBP
E. Argent, passeport et documents	100 GBP
F. Responsabilité civile	1,000,000 GBP
G. Frais juridiques engagés à l'étranger	10,000 GBP
H. Frais de scolarité	8,000 GBP

Éligibilité : Vous ou toute personne acceptée dans le cadre de cette police d'assurance-groupe devez être inscrit(s) au système de soins de santé de votre pays d'origine et devez disposer d'un médecin référent au Royaume-Uni si vous êtes couverts par cette assurance-groupe pour 6 mois ou plus. Vous devez voyager en provenance et à destination de votre pays d'origine. Vous ou toute personne acceptée dans le cadre de cette police d'assurance-groupe devez être étudiant étranger au Royaume-Uni.

Principaux avantages :

Une couverture pour plus de 90 sports et activités est comprise dans la formule de base de cette assurance-groupe. Tous les détails sont disponibles dans les documents relatifs à votre police d'assurance.

A. Frais d'annulation ou d'interruption

- La couverture comprend l'annulation et l'interruption de séjour suite à un accident ou une maladie

B. Soins médicaux d'urgence et autres dépenses

- Si vous êtes malade ou êtes victime d'un accident, vos factures médicales d'urgence et les coûts hospitaliers non couverts par le National Health Service seront pris en charge par l'assurance.
- Coûts supplémentaires de rapatriement pour raison médicale
- Coûts raisonnables de retour à domicile en cas de maladie touchant un proche (famille)

C. Accident personnel

- Paiement pour toute perte permanente ou perte d'usage d'un membre ou d'un sens ou en cas de décès

D. Bagages

- Vous serez remboursé si votre bagage est accidentellement perdu, volé ou endommagé

E. Argent, passeport et documents

- Une aide vous sera apportée pour remplacer votre passeport ou votre visa ou en cas de perte ou de vol
- L'argent volé, que cela soit sur vous ou s'il était conservé dans un lieu verrouillé sera remplacé

F. Responsabilité civile

- Si vous blessez quelqu'un accidentellement ou que vous endommagez le bien d'un tiers, votre responsabilité juridique sera couverte

G. Frais juridiques engagés à l'étranger

- Conseils et assistance pour engager une action en justice

H. Frais de scolarité

- Frais d'annulation pour toute annulation inévitable ou nécessaire ou pour toute interruption de votre scolarité avant la fin des cours pour cause de décès, de blessures ou de maladie

Principales exclusions

- Dans la plupart des éléments couverts par la police d'assurance-groupe, les demandes d'indemnisation seront soumises à une franchise. Cela signifie que vous serez responsable du paiement d'une partie des coûts pour toute demande d'indemnisation au titre de chaque élément couvert pour lequel une franchise est applicable
- Toute situation connue avant la réservation du voyage qui pourrait raisonnablement donner lieu à une demande d'indemnisation
- Traitement ou intervention chirurgicale qui, de l'avis du médecin en service, peut attendre le retour à votre domicile

- Tous médicaments connus comme nécessaires avant le départ
- Tout objet de valeur laissé sans surveillance à quelque moment que ce soit - hormis dans un coffre sécurisé ou dans votre logement fermé à clé.
- Tout bagage entreposé dans un véhicule à moteur laissé sans surveillance entre 21 h 00 et 9 h 00 ou entre 9 h 00 et 21 h 00 sauf s'il est placé dans une voiture fermée à clé et recouvert afin de ne pas être visible de l'extérieur ou dans son coffre fermé à clé.
- Argent personnel ou passeport laissés sans surveillance à quelque moment que ce soit - hormis dans un coffre sécurisé ou dans votre logement fermé à clé.

Comment faire une demande d'indemnisation : Pour toute aide médicale, veuillez appeler le +44 (0) 1243 621 058 (24 h/24). Pour toute demande relative à des frais juridiques, veuillez appeler le +44(0) 1179 045 831 ou depuis l'étranger le +44(0) 1179 045 831. Pour toutes autres demandes, veuillez appeler le +44(0) 1202 038 946 ou depuis l'étranger le : +44(0) 1202 038 946.

Concernant le résumé de l'assurance : Ceci est un résumé de notre police d'assurance-groupe et ne présente pas toutes les conditions s'y rapportant. Les documents complets de votre police d'assurance présentent en détails votre couverture, les conditions et les exclusions et ces mêmes documents serviront de référence pour établir et traiter toutes vos demandes d'indemnisation. Veuillez apporter une attention particulière à la section « Conditions importantes relatives à la santé » que vous devrez suivre strictement afin de bénéficier d'une couverture complète au titre de cette police d'assurance-groupe.